



Avec la reconnaissance de la prostitution comme violence par la loi du 13 avril 2016, un changement radical de perspective s'opère.

D'une « prostitution » centrée sur « la mauvaise fille », la « délinquante », le système prostituteur apparaît aujourd'hui pour ce qu'il est : un système agresseur.

En effet, son fonctionnement ressemble à s'y méprendre à la « stratégie de l'agresseur » mise à jour par les associations de défense des victimes de violences sexistes.

Dans ce dossier, nous la décrivons, pour montrer ensuite de quelle façon l'abolitionnisme permet de la renverser.

Réalisé par Christine Laouénan

LES MANŒUVRES DE L'AGRESSEUR EN CINQ ÉTAPES

Choisir sa victime et l'isoler. La dévaloriser pour qu'elle devienne dépendante. Renverser la culpabilité en lui faisant croire que ce qu'elle subit est de sa faute. Installer la terreur. Préserver son impunité. Le Collectif contre le viol (CFCV) a identifié depuis longtemps ces 5 étapes de la stratégie de l'agresseur. Une stratégie, qui dans la prostitution, sévit à plein.

Forte de sa longue expérience auprès des victimes de violences sexuelles, Marie-France Casalis, du Collectif féministe contre le viol (CFCV) a constaté que les « *agresseurs avaient toujours recours au même mode opératoire* ». Ils déploient une stratégie perverse en cinq temps pour mieux ferrer leur victime et assurer ainsi leur domination par des violences sexuelles (inceste, violences conjugales, prostitution...) ; l'objectif de ces prédateurs étant de détruire petit à petit leur proie, une personne vulnérable qui ne bénéficie pas toujours du soutien et de la protection dont elle aurait besoin de la part d'un entourage et d'un environnement aveugles à la violence subie.

Comme le joueur d'échecs, le prédateur calcule ses coups bien avant de jouer. Son arme silencieuse, c'est la manipulation, procédé redoutable de domination et de destruction. Cette stratégie qui a largement fait ses preuves, consiste à

obtenir de sa cible un comportement ou une action qu'elle n'aurait pas choisis d'elle-même, en ayant recours à une pression implicite ; il s'agit d'obtenir sans avoir à demander. En cas de plainte, l'agresseur pourra ainsi plaider le consentement : « *Mais elle l'a bien voulu !* » ou « *Je ne lui ai rien demandé* ».

Certaines victimes sont tellement manipulées par leur agresseur qu'elles pensent maîtriser la situation. On parle alors de « *soumission librement consentie* » : « *Il m'emmenait bosser et il revenait me chercher. Mais ce n'était pas un proxo comme j'en ai connu. Il ne m'a jamais forcée à y aller* », raconte Suzanne^[1].

D'autres femmes, victimes de violences conjugales, peuvent également s'illusionner : « *Sans moi, il va s'effondrer* ». D'où les raisons pour lesquelles elles restent près de leur conjoint.

[1] Suzanne, *Prostitution et société* n°126.

Le prédateur adopte donc une stratégie de manipulation en plusieurs volets, destinée à faire de sa proie son jouet, sa chose.

Isoler la victime

Pour pouvoir instrumentaliser au mieux sa victime, il s'agit dans un premier temps de l'isoler, de l'écarter de sa famille, de son milieu social. Faire le vide autour d'elle, sans forcément recourir à la force. « *L'amoureux transi* » peut ainsi mettre sa compagne « *sous cloche* », « *vouloir l'avoir pour lui tout seul* »... Le pédo-criminel, nouer des relations privilégiées avec l'enfant, lui dispenser des cours particuliers, l'emmener en vacances... Le proxénète, « *lover boy* », faire des promesses fallacieuses, bâtir des rêves pour un avenir meilleur :

« *On ouvrira un bar-restaurant dans le sud de la France* », « *On aura notre pavillon...* ».

La victime entre ainsi peu à peu dans la logique, la propagande de l'agresseur. Comme l'explique Marie-France Casalis, « *Si je n'ai personne à qui me confier, petit à petit, je n'ai plus dans ma tête que les critères de mon agresseur ; ce qui m'empêche d'affronter la réalité avec mes propres yeux* ».

Cette stratégie de l'isolement est effective également dans les lieux clos de la prostitution. Comme le raconte Fiona^[2] qui a subi un an de réclusion dans des bars à champagne belges : « *Les amis, on ne les voit plus. Les seuls liens qui restent, c'est le milieu. On s'isole. Il n'y a que là qu'on peut se confier... Tout ce qui se passe dans un bordel reste dans le bordel.* »

[2] Fiona, *Prostitution et société* n° 162, juil.-sept. 2008.

[3] Mère de Sabrina, *Prostitution et société* n° 198, oct.déc. 2018.

[4] *Amour et violence. Le défi de l'intimité*, Roland Coutanceau, Odile Jacob poche, 2011.

Cet obscurcissement de la pensée et du libre arbitre peut être renforcé par la prise de substances. « *À ces adolescentes, on donne des médicaments (antidépresseurs, anxiolytiques) qui, mélangés à l'alcool, ont des effets désinhibants et euphorisants. Notre fille avait alors l'impression que tout allait bien, qu'elle contrôlait la situation, alors qu'elle était au contraire instrumentalisée* », raconte la mère de Sabrina^[3].

Si ce n'est pas le proxénète ou la mère maquerele, c'est également le réseau qui piège et isole ses victimes. C'est le cas de jeunes filles africaines qui quittent leur village pour trouver une vie meilleure en France ou aider leur famille et se retrouvent mises sur le trottoir, sans aucun repère. Les menaces de représailles en cas de dénonciation pèsent sur la famille restée au pays.

C'est ainsi que la personne prostituée est prise dans la logique de son agresseur ; elle perd toute liberté de mouvement, de pensée, ne s'estimant pas capable d'agir, si elle n'est pas téléguidée par son géolier.

Dévaloriser

Dénigrer, humilier, ridiculiser sa proie pour affirmer sa supériorité ; en démontrant à sa victime qu'elle ne vaut rien, en voulant atteindre son estime d'elle-même, l'agresseur la maintient ainsi sous sa coupe. « *Le dénigrement est très efficace pour inciter une personne à se conformer à ses exigences, pour l'intimider, pour annihiler sa volonté et sa confiance en ses capacités* », explique Roland Coutanceau, psychiatre^[4].

.../...

« DES PLAIES ET DES BOSSES, MALHEUREUSE AVEC SES PARENTS, ABUSÉE PAR UN ABRUTI. »^[1]

Comme le pickpocket repère parmi la foule les proies faciles, l'agresseur privilégie les plus fragiles. Ce grand manipulateur excelle dans l'art de repérer les failles de sa future victime pour mieux les utiliser à son profit et exercer ainsi son pouvoir.

Selon Muriel Salmona, psychiatre, la vulnérabilité de ces jeunes filles ou de ces jeunes garçons est due à trois causes majeures : « *l'isolement, le handicap et les violences intra-familiales.* »^[2]

Comme le décrit Corine qui a été victime de viols répétitifs par un voisin, ami de ses parents lorsqu'elle était pré-adolescente, « *Il a su gagner ma confiance, sans jamais me brusquer et s'est engouffré dans une brèche* ». En effet, dans sa famille, c'était « *l'enfer : un père alcoolique au chômage, une mère déprimée et*

depuis toujours sous anxiolytique. »^[3]

Les jeunes particulièrement vulnérables sont donc des proies idéales pour les proxénètes qui les cueillent à la sortie des foyers de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), les séduisent alors qu'ils sont en fugue... Comme le confirme l'étude réalisée en 2015 par l'association Mémoire traumatique et victimologie, « *70% des victimes de violences deviennent à l'âge adulte des victimes privilégiées de prédateurs.* »^[4]

[1] C'est en ces termes qu'un proxénète américain résumait le profil idéal de ses victimes (à lire dans PS n°170, juil.-sept. 2010).

[2] Colloque sur les victimes, octobre 2019.

[3] Ibid.

[4] Stop au déni, enquête 2015 IVSEA.

L'agresseur peut également faire ses commentaires de façon sournoise pour le « bien » de la personne ; soi-disant pour l'aider à s'améliorer, il la rabaisse et lui sape toute velléité d'autonomie. Et de manière détournée insinue que sa victime est incompétente ou idiote : « *Je suis déçu, j'avais fondé beaucoup d'espoirs en toi* »...

Il arrive que la victime d'un conjoint violent et/ou d'un proxénète se taise et laisse faire parce qu'elle garde la nostalgie de la lune de miel, lorsque « son homme » était si amoureux ; la femme espère au fond d'elle qu'il reviendra à ses nobles sentiments initiaux.

C'est un marché de dupe, parce qu'*« il ne s'agit pas d'une séduction amoureuse, réciproque, mais d'une séduction narcissique destinée à fasciner l'autre et, en même temps à le paralyser »*, explique Marie-France Hirigoyen, psychiatre. ^[5]

Outre les humiliations et le dénigrement, l'agresseur peut exercer un contrôle constant sur sa victime, en la harcelant et en devenant possessif. La panoplie des stratagèmes pour fragiliser sa proie est large ; cette dernière se trouve alors dans un épuisant qui-vive. Cette violence psychologique se répète et se renforce avec le temps pour sidérer la personne « et

générer une emprise qui pourra faire croire au consentement de la victime, particulièrement dans les situations de violences intrafamiliales et au travail », explique Muriel Salmona. ^[6]

Les violences sexuelles constituent également une arme redoutable pour mieux dominer et humilier la victime ; façon pour l'homme de signifier à la femme : « *Tu m'appartiens* ». Ainsi, beaucoup de personnes ont subi des viols avant d'être mises sur le trottoir. Stratégie pour casser la victime et signifier qu'elle est propriété du proxénète, du réseau.

Inverser la culpabilité

« *Je te détruis, tu n'es plus rien et je t'accuse de folie aux yeux des autres, pour que personne ne te croie !* » ^[7]

Totalement sans scrupule, l'agresseur ne se contente pas de nier la gravité

de ses actes, il en rejette toute la responsabilité sur sa victime et y parvient sans difficulté. C'est tellement facile de culpabiliser des personnalités fragiles ! « *C'est à cause de moi tout ça, je n'aurais pas dû* ». En souhaitant alors réparer sa prétendue faute, la victime risque de s'enchaîner encore plus à son agresseur, renforçant ainsi son isolement.

Quel que soit le type d'agression (harcèlement, viol, prostitution...), ce n'est donc pas l'agresseur mais la victime qui se sent

« Je voulais pas... mais tellement je l'aimais, je l'ai fait. La première fois, il m'a fait boire du whisky pour que j'oublie. Il n'était pas méchant, au début. Après, il est devenu. Il me frappait quand je ne voulais pas faire le trottoir. »

Élisa

[5] Femmes sous emprise. Les ressorts de la violence dans le couple, Marie-France Hirigoyen, Oh éditions, 2005.

[6] Le livre noir des violences sexuelles, Muriel Salmona, Dunod, 2013.

[7] L'emprise affective. Sortir de sa prison, Saverio Tomasella, Barbara Ann Huber, Eyrolles, 2014.

EL PROXENETA, LES FICELLES DU MÉTIER

Dans le documentaire *El Proxeneteta*, réalisé en 2018 par Mabel Lozano, un proxénète repentí raconte comment l'exploitation sexuelle des femmes dans la prostitution est devenue un business juteux en Espagne.

« *Au début les filles arrivaient, effrayées et apeurées. C'étaient surtout des Colombiennes. Elles pensaient qu'on était comme les mafieux de leur pays, et nous on profitait de cette peur. On leur disait qu'on était aussi méchants qu'eux. On se jouait d'elles, et elles nous respectaient. Non, ce n'était pas du respect, mais de la peur. On leur faisait croire qu'on était leur "vieux bienfaiteur". Leur protecteur, leur ami. Celui*

qui allait les aider à avoir leurs papiers, une belle vie.

[Une fois qu'elles réalisaient qu'on ne les aidait pas, on utilisait] *la manipulation et les menaces verbales contre leur famille. Je dois admettre qu'on use aussi des coups. C'est comme ça.*

Je n'aimais pas la violence physique, parce que ça abimait le produit, elles avaient des bleus, ne pouvaient pas travailler. J'étais plus comme un négociateur.

La première chose à savoir sur le trafic de femmes, c'est que ce sont des marchandises. Il ne faut absolument pas s'identifier à elles. »



coupable ; à elle de prouver ensuite qu'elle n'était pas consentante ou qu'elle n'avait pas provoqué la situation.

« Les violences faites aux femmes sont les seuls crimes pour lesquels on parvient à retourner la culpabilité sur les victimes. »^[8] estime Viviane Monnier, spécialiste des violences conjugales. L'opinion publique peut ainsi charger les compagnes de conjoints violents : « C'est de sa faute, elle aurait dû partir » ou « elle a dû le pousser à bout ».

Même suspicion à l'égard des victimes de viols qui doivent prouver qu'elles ne l'avaient pas cherché, en particulier au commissariat lorsqu'elles portent plainte : « Pourquoi étiez-vous dehors si tard dans la nuit ? », « Est-ce que vous vous êtes débattue ? »...

Or, à l'instant où elle subit la violence sexuelle, la victime traverse un stress majeur qui fait disjoncter le cerveau et provoque une sidération. En état de « dissociation traumatique », elle est anesthésiée émotionnellement, ce qui l'empêche de se défendre face à son agresseur.

Cette culpabilisation de la victime est encore plus puissante en direction des personnes prostituées, ajoute Marie-France Casalis. « Si vous me dites madame, que la rue c'est si terrible, pourquoi vous y retournez ? » Et si elle tente de s'en sortir : « On vous a permis de vous inscrire dans un parcours de formation, et vous êtes partie... ! ».

Si la personne prostituée est d'emblée jugée coupable, c'est que le stigmate de la « pute » ou de la « fille de mauvaise vie » pèse de tout son poids sur ses épaules et ce, depuis la nuit des temps. La personne porte d'autant plus cette honte qu'elle a totalement intégré cette condamnation et se « ressent comme une moins que rien ».

Ce jugement sans appel fait écho, pour beaucoup de ces personnes, à ce qu'elles ont entendu dans leur famille depuis leur plus jeune âge ; « Tu ne seras qu'une pute ».

C'est donc la personne prostituée qui est considérée comme coupable et non le proxénète qui la transforme en objet sexuel en la déposant sur le trottoir, pour en tirer profit financier. Cette déresponsabilisation est également présente chez le « client » prostitueur qui peut prétendre rendre service à la personne en lui distribuant des billets, après un acte sexuel, le plus souvent violent.

En excusant, minimisant, voire banalisant les violences subies, on rentre ainsi dans la logique de l'agresseur qui peut

agir en toute impunité. « Dans un retournement pervers, le projecteur est braqué avant tout sur les victimes au lieu de l'être sur les agresseurs. Nous assistons à des raisonnements organisant un déni généralisé des violences sexuelles », estime Muriel Salmona.^[9] Réduite à subir la loi du silence, comment la victime oserait-elle alors porter plainte contre son agresseur ?

Pénalisées pour délit de racolage comme l'étaient les personnes en situation de prostitution avant la loi du 13 avril 2016, comment auraient-elles pu envisager de porter plainte contre leurs « clients », leurs premiers agresseurs ?



« Je ne suis pas une criminelle ». Cette campagne insiste sur la nécessité de reconnaître que les personnes prostituées ne sont pas des criminelles, alors que trop souvent encore la loi les traite comme telles.

Terroriser

« La mise sous terreur, c'est comme une télécommande dans la main des agresseurs », estime Marie-France Casalis. En effet, elle permet de soumettre la personne et d'en faire sa chose, sans avoir à cogner, ni frapper. La terreur quotidienne permet d'envahir le territoire psychique de l'autre, de coloniser son esprit jusqu'à la limite du supportable : la victime est alors constamment sur le qui-vive, ne dort plus, ne

mange plus... Il existe mille manières de terroriser sa proie.

C'est ainsi, que le conjoint violent peut contrôler le comportement de son épouse en la terrorisant ou que l'enfant victime d'inceste est contraint au silence sous la menace ou le chantage affectif : « Si tu parles, tes parents ne te croiront pas et tu te feras gronder ».

« Or, l'abus le plus toxique est souvent le mieux camouflé sous des dehors débonnaires », estiment Saverio Tomasella et Barbara Ann Huber, psychanalystes.^[10]

C'est ainsi aussi que le proxénète peut braquer une arme sur la tempe de la personne prostituée ou la menacer de représailles sur ses enfants, sa famille. Et si le « client » prostitueur lui impose des actes sexuels encore plus dégradants, elle ne peut qu'obéir sous la menace. Une situation encore plus vraie dans les « bordels légaux » en Allemagne ou en Australie, comme en témoignent des survivantes qui sont soumises aux demandes de leurs patrons, des proxénètes légaux.

Cette terreur « déteint sur tous les niveaux de la vie de cette personne », explique Marie-France Casalis. Encerclée, la victime perd toute autonomie et toute liberté de pensée. Comme un pantin, elle est devenue la chose, l'objet sexuel de l'agresseur.

.../...

[8] Interview de Viviane Monnier, spécialiste des violences conjugales, *Prostitution et société* n°169, avril-juin 2010.

[9] *Pour en finir avec le déni et la culture du viol*, Muriel Salmona, *Mémoire traumatique et victimologie*.

[10] *Ibid* note [7].

Certains d'entre eux, qui excellent dans l'art de retourner les situations à leur avantage, poussent la perversité jusqu'à accuser leur cible d'être fragile ou de se mettre délibérément dans un état de doute et de peur.

En ce qui concerne la prostitution, toutes les lois antérieures à celle du 13 avril 2016 étaient répressives.

Si les plus anciennes considéraient les personnes comme coupables de « *détournement de mœurs* » et de dépravation, la loi de 2003 reconnaissait les personnes prostituées comme victimes, tout en les pénalisant pour racolage passif. Ces dernières étaient considérées comme des parias, ce qui contribuait à les marginaliser et à les terroriser encore davantage. En revanche, les clients-agresseurs n'étaient jamais inquiétés.

Protéger son impunité

« *L'impunité dont profitent les conjoints violents est un des premiers facteurs de risque de féminicide* », selon Muriel Salmona.^[11]

« *Je ne suis rien* »... Le regard que les victimes portent sur elles-mêmes renforce le sentiment de toute puissance de l'agresseur dont « *la priorité est de garantir son impunité* », estime Marie-France Casalis.

Aussi œuvre-t-il pour camoufler ses intentions et ses agissements derrière la façade trompeuse de la plus éclatante « normalité ». Il peut alors avoir recours à tous les subterfuges : il ment par omission, dissimule ou nie la vérité. « *Ce*

n'est pas ce que vous croyez ». C'est ainsi que le conjoint violent ou le père abuseur sait présenter une image d'homme respectable, le proxénète jouer les protecteurs pour engluer sa victime et empêcher toute rébellion. « *Sans moi, tu ne serais rien* ».

Pour protéger leur réputation, les agresseurs savent également s'entourer d'alliés, au détriment de leur victime.

En groupe, le sens des responsabilités se dilue. Placés sous la signe de la complicité virile, les contrats juteux se signent entre hommes dans les bordels ou les bars à hôtesses tandis que les « clients » de la prostitution s'échangent, sur les réseaux sociaux, des propos crus et sans complexe sur les prestations sexuelles des personnes.

L'agresseur peut également s'inventer de fausses excuses ou des justifications convaincantes, « *souvent fondées sur les consensus sociaux* (les croyances communes et les

modes) », estiment Tomasella et Hubert : « *Si elles vont sur le trottoir, c'est qu'elles le veulent bien... elles se font de l'argent... elles aiment ça... elles sont nécessaires pour empêcher les viols...* »

« *Ces arguments servent la propagande de l'agresseur* », signale Marie-France Casalis.

« *Cette mystification peut d'autant plus aisément opérer que l'agresseur est servi par un discours omniprésent sur la sexualité "ludique" de consommation qui intègre nombre de comportements violents et pervers, le tout relayé par la publicité, les médias...* », ajoute Muriel Salmona.^[12]

« La violence est d'abord psychologique et verbale. Elle vise plus ou moins consciemment à créer un climat d'insécurité et de peur. »
Muriel Salmona

[11] Interview parue dans *Télérama*, n° 3635, septembre 2019.

[12] Ibid.

DE LA MANIPULATION À L'EMPRISE

Selon Saverio Tomasella et Barbara Ann Huber^[1], « *toute forme d'emprise s'acharne à détruire le fondement de la personne : je désire, je pense, je suis* ». Le prédateur endort sa proie, en annihilant son discernement et en brisant son libre arbitre.

Son arme de choix, c'est la manipulation qui lui permet d'obtenir le consentement de la personne, sans qu'elle ait eu le temps de réfléchir aux conséquences de son engagement.

Dès lors que sa victime a fait un premier pas, elle est prise au piège de ses décisions et éprouve les pires difficultés à rebrousser chemin.

Hypnotique, l'emprise est une main basse sur

l'esprit. La personne continue à être fascinée par son agresseur, même s'il a abusé d'elle pendant des années ou l'a mise sur le trottoir. Parce que l'agresseur a su, à un moment donné, devenir protecteur, gentil... Elle lui garde une certaine reconnaissance. La victime peut ainsi devenir dépendante de son geôlier, croire qu'elle lui doit la vie ou que l'existence est impossible sans lui. « *L'emprise est une forme d'esclavage qui ne dit pas son nom* », ajoutent les psychanalystes.

[1] *L'emprise affective. Sortir de sa prison*, Saverio Tomasella, Barbara Ann Huber, Eyrolles, 2014.

DÉJOUER LA STRATÉGIE DE L'AGRESSEUR POUR AIDER LA VICTIME

Pour renverser la stratégie de l'agresseur et aider les victimes, il faut les rassurer, les valoriser, leur dire qu'elles ne sont pas coupables, leur proposer de l'aide, et rétablir la vérité. C'est ce que fait au quotidien le Mouvement du Nid auprès des victimes, et l'abolitionnisme, en rétablissant la vérité sur le système prostitueur.

Pour venir en aide à la victime, Marie-France Casalis recommande d'adopter une stratégie totalement opposée à celle que l'agresseur a déployée pour la casser, la chosifier. L'objectif étant d'aider la personne agressée à se défaire peu à peu de l'emprise du manipulateur pour retrouver une meilleure estime d'elle-même, une liberté nouvelle.

C'est la démarche accomplie par le Mouvement du Nid, à travers la rencontre et l'accompagnement des personnes en situation de prostitution. Depuis ses origines, l'association mène ses actions avec et pour les personnes prostituées, mais contre le système qui les exploite.

Cette contre-offensive s'opère également à l'échelon de la société depuis la loi du 13 avril 2016, afin de renverser le système prostitueur, protéger les victimes et pénaliser les agresseurs.

Nouer le contact, bâtir des liens

La première initiative à entreprendre auprès de la victime, c'est de l'entourer pour qu'elle puisse s'extraire de cette bulle d'isolement dans laquelle l'agresseur la maintenait pour mieux l'instrumentaliser. « *Je ne laisse pas le silence s'installer entre nous, je l'aide à repérer autour d'elle la personne qui peut l'aider, la soutenir* », déclare Marie-France Casalis.

Quotidiennement, les membres du Mouvement du Nid vont à la rencontre des personnes prostituées sur les lieux de prostitution ou les accueillent dans les locaux des délégations. Ces échanges sont destinés à les extraire de la logique marchande et à briser leur isolement.

De même, la permanence téléphonique Viol Femmes Information (CFCV), propose aux victimes « écoute, soutien, solidarité ». Le CFCV a également ouvert, en décembre 2019, un groupe de paroles pour les victimes de violences sexuelles dans le cadre extra-familial.

Valoriser

Les victimes, niées dans leur identité et bafouées en permanence par leur agresseur, doivent être valorisées en tant qu'être humain pour leur permettre de sortir de la honte et de la culpabilité.



L'écoute est essentielle pour permettre à la personne de se sentir entourée, protégée ; il ne faut pas hésiter à saluer son courage d'avoir parlé, de s'être confiée. Il importe en effet « *de transgresser la préoccupation première de l'agresseur qui est de verrouiller le secret* », selon Marie-France Casalis.

« *Les réseaux sociaux ont eu un impact positif énorme. Internet a permis aux victimes de prendre la parole librement, sans filtre... il faut nommer les choses telles qu'elles sont, pour que les violences ne restent pas minimisées, banalisées, voire niées* », affirme Muriel Salmona.^[13]

Il est également nécessaire d'accompagner la personne dans ses démarches pour qu'elle puisse reconquérir peu à peu son autonomie : retrouver du travail, nouer des liens sociaux... « *S'adapter à son rythme de progression, sans vouloir forcer sa cadence ; c'est à elle de faire son chemin* », estime Marie-France Casalis.

Chaque petit succès sera valorisé. C'est important pour des personnes « *qui croient avoir toujours quelque chose à se reprocher* », ajoute la porte-parole du CFCV.

La valorisation de la personne peut opérer dès les premiers liens avec les membres du Mouvement du Nid. Se sentant protégée, dans un environnement bienveillant, et écoutée, la victime peut lâcher prise et se dévoiler. C'est ainsi qu'une femme dans la prostitution depuis 20 ans et qui revendiquait au départ son activité a laissé tomber le masque, à la fin d'un entretien en avouant : « *Ce n'est pas drôle tous les jours* », « *je voudrais faire autre chose* ».

.../...

[13] Ibid note [11].

Responsabiliser l'agresseur

« *Le manipulateur est un despote qui se moque des lois sociales et des lois humaines* », écrivent Saverio Tomasella et Barbara Ann Huber.^[14]

Aussi, est-il capital de s'appuyer « *sur le droit, sur la loi pénale pour attribuer à l'auteur de violence la pleine et totale responsabilité de ses actes* », commente Marie-France Casalis. La honte doit changer de camp.

Les associations telles que le Mouvement du Nid et le CFCV soutiennent et accompagnent les personnes qui portent plainte contre leur agresseur, notamment en se constituant partie civile.

Par ailleurs, dans le cadre de leur engagement abolitionniste, les survivantes renversent la stratégie de l'agresseur à l'échelle internationale. Par leur parole, Rosen Hicher et Laurence Noëlle en France, Rachel Moran en Irlande, Mickey Meji en Afrique du sud ou Daniela Levy en Israël permettent de faire évoluer le système législatif en faveur des victimes.

En France, depuis la loi du 13 avril 2016 (visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées), les personnes prostituées ne sont plus considérées comme des délinquantes, mais comme des victimes ayant des droits. Les peines encourues par les auteurs des violences sont d'autant plus lourdes que ces personnes prostituées sont dans un état de grande vulnérabilité.

Autre axe majeur de la loi, c'est la responsabilisation du « client », désormais pénalisé pour l'achat d'un acte sexuel (Contravention de 5^{ème} classe passible d'une amende jusqu'à 1 500 euros et/ou d'un stage de sensibilisation ; en cas de récidive, le délit est passible de 3 750 euros d'amende, avec inscription au casier judiciaire) où il exerce une violence sur les personnes qu'il exploite.

Assurer la sécurité de la personne

Mettre en sûreté la victime est une priorité absolue. Ne pas hésiter à lui rappeler que son agresseur est dangereux et peut attenter à sa vie. Combien de féminicides sont accomplis alors que la femme était séparée de son conjoint violent !

Ce travail quotidien de mise en sécurité est au cœur de l'action des associations d'aide aux victimes, comme le Mouvement du Nid. Domiciliation dans les délégations locales, proposition de logement dans un autre département, accompagnement dans les démarches pour faire reconnaître le statut de victime de la traite... Les membres de l'association

savent intervenir et faire fonctionner leurs réseaux pour sécuriser les personnes en situation de prostitution.

La société, la loi et les institutions sont aussi appelées à jouer un rôle pour protéger les personnes en danger.

La police et la gendarmerie redoubleront leurs efforts pour que la victime se sente en sécurité et soutenue, au moment de l'interpellation d'un « client » ou du démantèlement d'un réseau, comme ce fut le cas en Essonne en mai 2019 (voir sur le site www.prostitutionetsociete.fr).

De même les personnels des tribunaux ou de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) peuvent orienter les victimes de réseaux vers les associations.

L'État doit mettre à disposition des hébergements pour les personnes en parcours de sortie, ainsi que pour celles qui aspirent à s'insérer dans le droit commun.



Campagne gouvernementale pour faire connaître la loi de 2016.

Se ranger du côté de la victime

Grand manipulateur, l'agresseur sait toujours recruter des alliés pour mieux asseoir son impunité. Aussi, est-il important de veiller à ne pas être le relais de sa propagande qui a tendance à suspecter la victime, coupable de ne pas s'être défendue, protégée ou d'être provocante...

« *C'est peut-être la tâche la plus difficile de notre mission car l'ensemble de notre système culturel et social est du côté des agresseurs, du côté des forts, du côté des puissants* », précise Marie-France Casalis.

D'où l'importance de démonter les stéréotypes et mythes qui déresponsabilisent les agresseurs. Dans les formations qu'elle assure sur les violences dans le cadre des relations intimes, Marie-France Casalis invite les travailleurs sociaux qui sont confrontés à des personnes en situation de violence, à se poser toujours la question : « *Ce que je pense sert-il les intérêts de l'agresseur ou de la victime ?* »

« *Plus les voix des victimes et de tous ceux qui les soutiennent sont entendues, plus cela affaiblit les stéréotypes et mieux on rétablit une pensée cohérente, normale, humaine, chez tous ceux qui souhaitent aimer, vivre et être heureux* » conclut Muriel Salmona.^[15]

Se ranger du côté de la victime, on croirait presque lire la devise du Mouvement du Nid : « *Avec les personnes prostituées, contre le système prostitueur* ». Être aux côtés des personnes, les croire, ne pas les juger, leur proposer de l'aide. Toute cette philosophie, initiée par les fondateurs et fondatrices de l'association, est celle qu'on retrouve dans l'accompagnement de toutes les victimes de violences sexuelles. Cette ligne directrice, reprise par la loi du 13 avril 2016, reconnaît enfin

[14] Ibid note [7].

[15] Ibid note [11].

que les personnes en situation de prostitution sont victimes du système prostitueur dont les principaux agents sont les « clients » prostitueurs et les proxénètes. Tous les principes de la loi renversent ce système.

Ce ne sont plus les personnes prostituées qui sont réprimées, mais les « clients » ; une aide sociale et financière est proposée aux victimes, leurs dettes fiscales sont remises, tandis qu'une circonstance aggravante envers les personnes prostituées est reconnue.

Désormais, la loi prévoit que l'ensemble de la société doit en finir avec la tolérance à l'impunité des agresseurs, avec la pénalisation des « clients », mais aussi en formant l'ensemble des professionnel·les qui les accompagnent, police, justice, travailleurs·ses sociaux·ales. Enfin, en prévoyant des sessions d'éducation à la sexualité, la société renverse la vision selon laquelle inégalité, violence et domination pourraient faire partie de la sexualité, mais affirme au contraire que chaque personne a droit à vivre des expériences sexuelles libres de toutes contraintes et sources de plaisir.

Le Mouvement du Nid dispense d'ailleurs depuis des années des sessions de prévention auprès des jeunes (plus de 20 000 sensibilisés chaque année), destinées à déjouer la straté-



gie de l'agresseur : séances d'éducation à une sexualité et une vie affective égalitaires, libres et hors de toute contrainte, y compris de l'argent.

Mais le chemin demeure encore long pour que le renversement s'opère substantiellement. Car, la stratégie de l'agresseur a trop longtemps été maintenue, grâce à la complicité de toute la société. ●

